



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Catherine Rochefort, directrice générale de la Municipalité

PRENEZ AVIS QU'en raison de la COVID-19, les séances du conseil de la Municipalité de Saint-Édouard **se tiendront dans le centre communautaire situé au 405-C Montée Lussier** au lieu de la salle du conseil, afin de respecter la distanciation physique du 2 mètres.

Par souci d'assurer la sécurité de tous, toute personne désirant assister à la réunion du conseil municipal devra :

- * Porter un masque ;
- * Se désinfecter les mains ;
- * Respecter la distanciation physique du 2 mètres.

Comme pour tous les endroits publics, les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19 ne doivent pas se rendre aux réunions du conseil municipal.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 27^{ième} jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière